



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-127326>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 24-127326

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-105979

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Ville de Nîmes (30)

**Type de Numéro national d'identification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21300189400012

**Ville :** Nîmes Cedex 9

**Code postal :** 30947

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 30

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Acquisition de pistolets semi-automatiques (PSA) ainsi que leurs étuis + reprise des PSA de la Ville de Nîmes

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 35320000

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** La présente consultation concerne l'acquisition de pistolets semi-automatiques (PSA) ainsi que leurs étuis + reprise des PSA de la Ville de Nîmes. Dans le cadre de cette consultation, la ville de Nîmes agit en tant que pouvoir adjudicateur. Pas de lot (pas de prestations distinctes). Le présent marché est passé selon une procédure adaptée, en application des articles R2123-1-1°, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique. Les prestations font l'objet d'un accord-cadre donnant lieu à l'émission de bons de commande, passé en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique. En application de l'article R2162-4-2° du même code, il est conclu avec un opérateur économique, sans montant minimum et avec un montant maximum en valeur (140 000EURHT) L'ensemble des prestations sera rémunéré par application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Pour la reprise des armes, elle s'effectuera par l'émission de titres de recettes au fur et à mesure du renouvellement du parc d'armes de la Ville.

**Critères d'attribution :** PRIX : 60% QUALITE DES PRODUITS PROPOSES : 40%

## Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

TITULAIRE : SECURITE TIR EQUIPEMENT - 13300 SALON DE PROVENCE SANS MONTANT MINIMUM /  
140 000 EUR MAXIMUM

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/11/2024**